DIU Evaluation et prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS)

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DIB311

Responsables pédagogiques :

* Pr Florence Thibaut (PU-PH) - Université Paris Cité

* Pr Samuel Leistedt (PU) - Université de Mons, Belgique

Forme de l'enseignement : Distanciel asynchrone

Universités partenaires : *Université de Mons (Belgique)*

Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur C@nditOnLine

OBJECTIFS

Cette formation se différencie de toutes les formations proposées par sa forme virtuelle en e-learning, inédite dans le domaine, et par son caractère européen (partenariat franco-belge). Le Pr Thibaut a déjà l'expérience de coordination d'une formation complète virtuelle en DU de psychopharmacologie à Université Paris Cité qui intéresse une centaine d'étudiants chaque année. Sa validation en 1 an permet ainsi de couvrir tous les domaines de compétences sur ce sujet ainsi que les séquences d'auto-évaluation qui seront proposées.

Près de la moitié des auteurs d'infractions à caractère sexuel sont d'anciennes victimes. La prise en charge de ce traumatisme est également un élément essentiel du traitement. L'association avec l'équipe du Pr Massaad (E. Tzavara) permet d'aborder la question des conséquences neurobiologiques chez les victimes de violences sexuelles et leur lien éventuel avec le fait de devenir agresseur sexuel qui est très peu étudié dans la littérature internationale. Or 30-40% des agresseurs sexuels sont d'anciennes victimes.

Un des défis relevés par ce DU est la conception de vidéos courtes synthétiques, esthétiques et interactives, favorisant l'engagement attentionnel et l'immersion nécessaires à l'apprentissage en ligne. Le format virtuel apporte une souplesse dans la gestion des séquences de travail pour ceux dont les contraintes horaires

professionnelles représentent un frein à la réalisation de formations, notamment en exercice libéral.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

* Diagnostiquer et prendre en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel
* Utiliser des échelles diagnostiques et d'évaluation du risque de récidive en particulier lors de la réalisation des expertises psychiatriques et/ou psychologiques ou lors des suivis socio-judiciaires
* Aider au choix des thérapeutiques les plus adaptées et au maniement des psychotropes et des traitements anti-androgènes chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel.
* Aider à la prise en charge avec des techniques de thérapie cognitivo-comportementales encore peu développées en France mais bien maitrisées en Belgique

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 10 juillet 2025

Programme

ORGANISATION

Référence formation : **DIB311**

Volume horaire : *91,5 heures, dont 90 heures d'enseignement (sous forme de ressources en ligne interactives) et 1,5 heure d'examen écrit en ligne sous forme de QCM*

+ A titre indicatif : 25 heures d'auto-formation en sus (environ 1 heure par cours en ligne)

Calendrier : Entre novembre et juin. Examen fin juin.

Rythme : Tous les cours sont en ligne entre octobre et juin : l'étudiant se forme à son rythme

Lieu : Entièrement à distance

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

* *Module 1: Concepts de base*

* *Module 2 : Évaluation des risques*
* *Module 3 : Clinique générale et spécialisée des AICS*
* *Module 4 : Aspects médicaux-légaux*
* *Module 5 : Prise en charge thérapeutique*

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique

Responsables pédagogiques :

* Pr Florence Thibaut (PU-PH) - Université Paris Cité

* Pr Samuel Leistedt (PU) - Université de Mons, Belgique

Ressources matérielles : Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

* d'échanger des fichiers, des données
* de partager des ressources, des informations
* de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

Bibliographie :

* Ouvrage : *Approche psychiatrique des déviances sexuelles,* F. Thibaut, Ed Springer 2013
* Ouvrage : *Abus Sexuels*, F. Thibaut O Jacob 2015
* WFSBP guidelines 2016 et 2020 Thibaut et al.:
  * https://www.wfsbp.org/fileadmin/user_upload/Treatment_Guidelines/Thibaut_TG_Paraphilias_2020.pdf
  * https://www.wfsbp.org/fileadmin/user_upload/he_World_Federation_of_Societies_of_Biological_Psychiatry_W
* EMC Article Troubles des conduites sexuelles F Thibaut 2020
* Article pédagogique : Leistedt et Thibaut La pédophilie Revue Médicale de Liège 2020 et 2021

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

Admission

* Tout médecin docteur en médecine ou interne en formation
* Psychologues avec Master obtenu ou en cours (dans ce cas 1ère année de Master requise)
* Infirmiers
* Juges et conseillers d'insertion et de probation
* Magistrats et avocats

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 10 juillet 2025

Université Paris Cité

* Educateurs et personnels sociaux
* Policiers et gendarmes
* Tous professionnels de santé, du travail social ou de la justice

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans la rubrique "Conditions d'admission").

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page http://www.reussir-en-universite.fr/index.html.

Droits de scolarité :
FRAIS DE FORMATION* Tarifs votés fin juin

* Pour toute personne bénéficiant ou non d'une prise en charge totale ou partielle : **1500 €**

Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes :

* Diplômé de moins de 2 ans (22-23 ou 23-24) d'un DN/DE (hors DU-DIU) ou justifiant pour l'année d'inscription (2024-2025) d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **600 €** (justificatif à déposer dans CanditOnLine)
* Étudiant, Interne, Faisant Fonction d'Interne universitaire : **600 €** (certificat de scolarité universitaire justifiant votre inscription en Formation Initiale pour l'année universitaire 2024--2025 à un Diplôme National ou un Diplôme d'État - hors DU-DIU - à déposer dans CanditOnLine)

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes déjà inscrit(e) dans un Diplôme National à Université Paris Cité sur la même année universitaire, vous êtes exonéré(e) des frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CanditOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

Cliquez ici pour lire les Conditions Générales de vente / *Outils de l'adulte en Formation Continue / Documents institutionnels / CGV hors VAE*

Date de début de candidature : 1 juin 2025

Date de fin de candidature : 20 oct. 2025

Date de début de la formation : 1 nov. 2025

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contacts

Responsable pédagogique
Florence Thibaut
florence.thibaut@aphp.fr

Gestionnaire de formation continue
Frédérique Barloy
01 57 27 86 36
frederique.barloy@u-paris.fr

En bref

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Capacité d'accueil
Minimum 35 – Maximum 100

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 10 juillet 2025